



DE_2026 06 30 _57

Département LOIRE-ATLANTIQUE
Canton Saint-Nazaire 2
Commune TRIGNAC
Objet : Convention entre la Ville de Trignac et Madame Linda Ouvrard, pour six ateliers de médiation animale en pause méridienne de l'école Louise Michel

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Trignac,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur Claude AUFORT en qualité de Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation de signature en la matière à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22,

DECIDE

Article 1er : approuve la Convention établie avec Madame Linda Ouvrard

Article 2 : La Convention est établie pour proposer 6 ateliers de médiation animale, pour les enfants de Grande section de l'école maternelle Louise Michel, dans la période du 13 octobre au 13 novembre.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

TRIGNAC, le 30/06/26

L'adjoint à l'Education, Petite enfance,
Enfance, Jeunesse,
Hervé MORICE

